

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_027

OBJET : Signature d'une convention d'exécution de prestation à passer avec l'UGAP pour la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre ayant pour objet l'exécution des prestations de services de téléphonie fixe "UGAP 7" avec recours au titulaire du rang 1 BOUYGUES.

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n°4,

Considérant la nécessité pour la commune de passer de nouveaux contrats pour sa téléphonie fixe sur l'ensemble de ses bâtiments communaux,

DECIDONS :

Article 1 :

Il est passé avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics), une convention ayant pour objet la mise à disposition d'un dossier de marché subséquent sur le fondement de l'accord-cadre ayant pour objet l'exécution des prestations de services de téléphonie fixe "UGAP 7" avec recours au titulaire du rang 1 BOUYGUES, passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP à compter du 07/10/2025 date de signature de la convention, et ce conformément au document annexé à la présente décision.

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 25/06/2025

Le Maire,

Claude VIAL

